Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-65_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 – N° 65/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 30 mai 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Charline MARTEL, Nadège SANSON et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Anne Lise NOCET (donne procuration à Françoise DISQUAY), Maud LE BRETON (donne procuration à Guénolé TRICOT), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Nadia MOREL), Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN), Cyrille BERMONT et Christine LANCASTER.

Secrétaire de séance : Nadia MOREL

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Pouvoirs : 6 - Votants : 24

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ELECTIONS SÉNATORIALES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, informe que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 et qu'il est nécessaire de nommer par rapport à la strate de notre commune de plus de 1000 habitants, 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mesdames Françoise DISQUAY et Ghislaine LE POLÈS et de Madame Charline MARTEL et Monsieur Sébastien GUIOT.

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire, qui ne prend pas part au vote en tant que Conseillère Départementale.

La composition des listes déposées est la suivante :

Liste A : Plouha Nouvel Elan : MM. Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Marc LE CHAT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Maud LE BRETON, Sébastien GUIOT, Muriel MICHOT, Christian HODY, Françoise DISQUAY, Guénolé TRICOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Martine ANTHOINE, Éric MANGENOT, Tiphaine KERBOEUF, Christian MALEFANT, Charline MARTEL, Christophe LE MEUR, Anne-Lise NOCET.

Liste B : Ensemble Plouha : MM. Xavier COMPAIN, Christine LANCASTER, Cyrille BERMONT et Nadège SANSON.

Liste C : Le Bon Cap pour Plouha : MM. Benoit JAHAN et Nadine DERRIEN.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-65_2026-DE

***Election des délégués* titulaires**

- nombre de bulletins : 24
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 24

Ont obtenu :

- ***liste A*** : 20 voix
- ***liste B*** : 2 voix
- ***liste C*** : 2 voix

Le quotient électoral applicable est : 24 : 15 = 1,6

La ***liste A*** obtient : 20 : 1,6 = 12,05 soit 12 sièges
La ***liste B*** obtient : 2 : 1,6 = 1,25 soit 1 siège
La ***liste C*** obtient : 2 : 1,6 = 1,25 soit 1 siège

Ainsi, 14 sièges ont été attribués.

Il est procédé à la répartition du 15e siège :

Liste A : 20 : (12+1) = 1,53
Liste B : 2 : (1+1) = 1
Liste C : 2 : (1+1) = 1

La liste A emporte ainsi ce 15ème siège

Madame le Maire proclame les résultats :

Liste A : 13 sièges
Liste B : 1 siège
Liste C : 1 siège

Élection des délégués suppléants

Le quotient électoral applicable est : 24 : 5 = 4,8

La ***liste A*** obtient : 20 : 4,8 = 4,16
La ***liste B*** obtient : 2 : 4,8 = 0,41
La ***liste C*** obtient : 2 : 4,8 = 0,41

Ainsi, 4 postes de suppléants sont attribués.

Il est procédé à la répartition du 5ème siège :

Liste A : 20 : (4+1) = 4
Liste B : 2 : (0+1) = 2
Liste C : 2 : (0+1) = 2

La liste A emporte ainsi ce 5ème siège.

Madame le Maire proclame les résultats :

Liste A : 5 sièges
Liste B : 0 siège
Liste C : 0 siège

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-65_2026-DE

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 13 titulaires et 5 suppléants
Liste B : 1 titulaire et 0 suppléant
Liste C : 1 titulaire et 0 suppléant

A Plouha, le 5 juin 2026

Madame Le Maire,

Affiché le : - 5 JUIN 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-65_2026-DE

